



Depuis le 1er avril 2020, les femmes de moins de 25 ans peuvent se faire rembourser



davantage sur certains contraceptifs.

Et concernant la pilule du lendemain, le remboursement supplémentaire s'applique désormais à toutes les femmes sans limite d'âge.

La **liste** de ces contraceptifs est reprise ici:

<https://www.inami.fgov.be/fr/themes/cout-remboursement/par-mutualite/medicament-produits-sante/remboursement/Pages/liste-contraceptifs.aspx#.VxD6z-lf1kg>

Elle reprend une série de pilules contraceptives, les patchs, les stérilets, les implants et la pilule du lendemain

Le **montant** de l'intervention s'élève à 3€ par mois et à 9€ par boîte de pilule du lendemain.

Cette mesure a été prise dans le but d'améliorer l'accès aux moyens de contraception et d'éviter également les grossesses non désirées.

Plus d'infos sur: <https://www.riziv.fgov.be/fr/themes/cout-remboursement/par-mutualite/medicament-produits-sante/remboursement/Pages/intervention-complementaire-prix-contraceptifs-jeunes-femmes.aspx>